

AFP, Mise a jour : lundi 26 juillet 2010 18:58

# L'UMP Paris et une association toujours opposées au chantier des Halles

**Le groupe UMP du Conseil de Paris et une association de riverains, Accomplir, ont réitéré lundi dans des communiqués séparés leur hostilité au projet de rénovation du quartier des Halles qui vient d'être déclaré d'utilité publique par le préfet de région.**

La mairie de Paris a annoncé jeudi que le préfet avait déclaré l'opération de rénovation du quartier des Halles d'utilité publique dans un arrêté du 8 juillet.

Projet-phare de la deuxième mandature du maire PS Bertrand Delanoë, le monumental chantier des Halles, dont les architectes sont pour le jardin David Mangin et pour la Canopée (le futur toit du centre commercial) Patrick Berger, a connu quelques vicissitudes, concernant notamment la rénovation du jardin.

Jean-François Lamour, député UMP de Paris et président du groupe UMP-PA au Conseil de Paris, et les élus du groupe ont rappelé dans un communiqué "leur ferme opposition à la démolition du jardin des Halles", première étape du chantier.

Ils soulignent que "l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'aménagement du jardin des Halles est illégal à double titre". En avril, la mairie de Paris avait dû voter un avenant, une rallonge de 250.000 euros, pour que David Mangin revoie sa copie pour le jardin car son projet n'était pas réalisable en l'état, à cause des sous-sols techniques.

Pour l'UMP, l'avenant fait porter "une augmentation de plus de 13,9% du marché initial" et "bouleverse l'économie générale du contrat, ce qui est contraire à l'article 20 du Code des marchés publics".

L'UMP "attend la décision du Préfet de la région Ile-de-France quant au devenir du permis de démolir le jardin des Halles". Elle "appelle le maire

de Paris à son sens des responsabilités".

De son côté, l'association de riverains Accomplir, très active contre le projet et qui a déjà porté l'affaire en justice, en a appelé au préfet qui, selon elle, "n'a toujours pas déféré l'avenant au tribunal administratif". "Il ne lui reste désormais plus que 48 heures pour le faire", dit-elle.

"Le contrôle de légalité n'est pas terminé. On a demandé à la mairie des précisions sur certains points du dossier, on attend les retours et en fonction des précisions on fera ou pas un recours. Les délais sont prorogés jusqu'à mi-septembre", a déclaré la préfecture qui "n'est pas du tout dans un cadre de 48 heures".

Lors d'un récent point de presse, le préfet de région, Daniel Canepa, avait déjà fait état de rencontres entre son cabinet et la mairie à propos de l'avenant.